

AVIS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2019**

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 3-2019, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Rb32, l'usage domestique de service de traiteur avec cuisson sur place.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 10 juin 2019, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 3-2019, soit l'ajout, dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Rb32, de l'usage domestique de service de traiteur avec cuisson sur place.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Rb32. Le périmètre de cette zone peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la 5^e avenue Mailloux au nord-ouest, la 8^e rue Maurais au nord-est, la 6^e avenue Pilote au sud-est, et la 7^e rue Sirois au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 3-2019 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 3-2019 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 3-2019 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 16 mai 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière